

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'avril à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 avril deux mille dix-huit, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE (à partir de 19h), Adjoints au Maire, M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme GOURSONNET (à partir de 19h), M. MUSQUET, M. CARRE, M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme HAMA, Adjointe au Maire, (procuration à M. GALIOTTO), M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à Mme CERRIGONE), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BOUR), M. VAZ, Conseiller Municipal, (procuration à M. RANQUET), Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BOUMEDJANE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. CARRE), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), M. SOUBEN, Conseiller Municipal, (procuration à Mme DELMAS), Mme MOHANANDAN Conseillère Municipale, (procuration à Mme MILOT).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Mme CAN, Mme GONCALVES, Mme SURENDIRAN, M. AMRANE, , Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. CARRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose d'ouvrir ce troisième Conseil Municipal de l'année 2018.

Je vous donne lecture de la liste des excusés et procurations.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nous avons rajouté sur la table in extremis, par nécessité, un point qui sera abordé à la fin : le pacte de jumelage, puisque vous savez que nous recevons du 5 au 9 mai le maire et une délégation de 12 personnes d'une petite ville de Calabre. Les relations étant ce qu'elles sont, nous avons souhaité faire un partenariat, le plus vague possible pour laisser la place à l'imagination des uns et des autres.

L'association italienne du Blanc-Mesnil (nous avons voté d'ailleurs une subvention il y a six ou sept mois) organisera un repas le 5 à Jean Bouin pour accueillir la délégation et le maire participera. Ils se promèneront dans le Blanc-Mesnil, bien sûr. Ils rencontreront des chefs d'entreprise de la Ville puisqu'il y a quatre chefs d'entreprise dans la délégation, essentiellement dans l'agroalimentaire : l'un fait les huiles et le vin, l'autre les jambons et saucissons, le troisième les fruits et le quatrième un peu tout cela. C'est sans surprise.

Le 8 mai, la délégation sera présente lors des festivités. En salle des mariages, à 14 heures 30, on signera ce pacte de jumelage. Pour le faire, j'ai besoin de l'approbation du Conseil Municipal. Je vous propose donc de passer ce point à la fin du Conseil.

Il y aura également un vœu, que j'aimerais passer au début de ce Conseil Municipal car il peut y avoir débat.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Julien CARRE soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÉDE à la nomination de monsieur Julien CARRE, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MARS 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Monsieur BARRES.

M. ALAIN BARRES :

En page 20 : je m'étais abstenu, je me retrouve avec une voix pour.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On rectifie.

M. ALAIN BARRES :

La délibération devient fausse, le problème est que je m'étais abstenu et là j'ai « une voix pour : monsieur BARRES ». Il faudra le rectifier. Je vais voter contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, on rectifie. C'est noté. Qui est pour l'approbation du procès-verbal ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 mars 2018.

Vœu présenté par la Majorité Municipale concernant la signature d'une convention avec l'Etat :**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai proposé un vœu, il est proposé par la majorité municipale mais on l'a soumis aux deux Groupes de l'opposition. Cela concerne la contractualisation.

Je le dis pour le public, c'est un sujet (d'ailleurs le point avait été abordé lors du précédent Conseil Municipal) sur lequel il semblait qu'il y avait unanimité, donc j'ai jugé bon de vous soumettre ce vœu en Conseil Municipal de manière à peser un peu plus, à transmettre, et dire qu'au Blanc-Mesnil on va se battre contre ce projet de contractualisation.

Si je schématise un peu pour le public : le gouvernement, qui souhaite réduire les dépenses, commence par les collectivités territoriales avant de penser à lui-même les réduire. Cela ne nous a pas échappé, la Ville du Blanc-Mesnil a perdu 11,5 M€ de dotations depuis 2014. Il nous demande de faire un effort supplémentaire, il nous dit : « Il ne faut pas augmenter votre budget de fonctionnement de plus de 1,2 % chaque année » (c'est à peu près le taux de l'inflation). Moyennant quoi, si l'on ne dépasse pas, on a les dotations de l'Etat, et si on dépasse on n'a pas le même montant de dotations, ce qui pour une ville comme la nôtre est impossible à tenir, déjà parce qu'un certain nombre de dépenses ne dépendent pas de nous : si demain le prix du fuel monte cela se répercute ici sur les écoles, les bâtiments publics, donc la facture monte ; si le gouvernement augmente le point d'indice des employés territoriaux on en voit le résultat dans notre budget.

Et d'autres sujets encore me font dire que les villes pauvres sont plus concernées et impactées que les autres. Par exemple, la réforme scolaire du ministre de l'Education Nationale qui nous dit : « Vous allez devoir séparer en deux les classes en zone d'éducation prioritaire », nous avons 23 classes concernées. Si nous voulons mettre de vraies cloisons c'est un budget de 600 000 €, nous ne les avons pas. Non seulement ça, mais cela va nous obliger à les dépenser, on va les retrouver dans notre budget de fonctionnement et on nous dira après : « Vous n'êtes pas un bon élève, vous avez dépassé ».

Vraiment, on tourne en rond. J'ajouterais qu'ils ne comptent pas les recettes.

Bref, c'est une vraie fausse bonne idée qui impactera les villes populaires comme la nôtre. Notre démographie est galopante à l'échelon de toute la ville, on a ouvert 40 classes dans les écoles primaires et maternelles depuis 2014 et tout cela, on le retrouve dans le budget de fonctionnement. Donc, je trouve que c'est une mauvaise idée et j'ai adressé un courrier au Premier ministre pour lui expliquer la manière dont on pense les choses. Je l'ai adressé à un certain nombre de maires de toutes sensibilités politiques et j'ai trouvé un bon écho. Il semblerait que dans nos banlieues tout le monde soit un peu concerné et ait compris les dangers de cette mesure. C'est pourquoi aujourd'hui je propose un vœu pour appuyer encore un peu plus. Je l'ai soumis aux Groupes de l'opposition avant, qui ont eu le loisir de l'amender, l'un des deux Groupes l'a fait. Je vous propose de lire ce vœu maintenant pour voir s'il suscite l'approbation de l'ensemble de la majorité, ce qui est un souhait à la base.

Vœu proposé par la majorité municipale et amendé par le Groupe Les Verts

« Depuis 1974, la France n'a jamais voté un budget en équilibre. Chaque année, le budget voté par les assemblées parlementaires était systématiquement déficitaire, si bien que la France a accumulé une dette publique de 2 283 milliards d'euros, soit 96,5 % du PIB de notre pays.

Le gouvernement actuel a pris l'engagement de restaurer les finances publiques. Le déficit public qui était de 3,6 % en 2016 devrait passer sous la barre des 3 % pour 2017.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'au prix d'une baisse drastique des dotations de l'Etat accordées aux collectivités territoriales depuis plusieurs années. En clair, les collectivités territoriales ont été rudement mises à contribution dans l'effort de redressement des comptes publics.

Pour ce faire, la méthode des gouvernements successifs a toujours été la même : transférer de nouvelles compétences aux collectivités, puis réduire peu à peu les ressources qu'on leur accorde pour les exercer.

Pour la seule ville du Blanc-Mesnil, cela représente une perte de près de 11,5 millions d'euros depuis 2014.

Avec la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, la méthode change en apparence. En effet, l'Etat paraît s'engager dans un dialogue avec certaines collectivités qui doivent d'elles-mêmes suggérer des pistes d'économies ; c'est la théorie, en réalité cette méthode n'a que les apparences de la discussion et ne laisse aucune marge de manœuvre aux communes. (On l'a vu lors d'une discussion avec Monsieur le Préfet du Raincy récemment, qui nous a dit « circulez, il n'y a rien à voir, vous n'avez pas de marge de négociation », contrairement à ce que le gouvernement dit dans les médias).

L'Etat demande aux collectivités de contenir leurs dépenses réelles de fonctionnement mais comme je vous le disais, le maire ne peut s'engager que sur des éléments qui dépendent de lui et sur lesquels il a un pouvoir de décision réel. Or, de nombreux éléments sur lesquels la Ville n'a aucun pouvoir de décision, contribuent à augmenter les dépenses.

Surtout, cette méthode pénalise encore et toujours les villes les plus pauvres car ce sont bien les villes les plus pauvres qui ont le plus de mal à contenir l'évolution de leurs dépenses. Leurs dépenses sociales augmentent, leurs impayés s'accumulent, leurs recettes vont diminuer sous l'effet de la suppression de la taxe d'habitation. Plus encore, c'est bien aux villes les plus pauvres qu'on demande le plus d'efforts, comme de dédoubler (je l'ai dit) à leurs frais les classes de CP. Les villes riches, elles, ne sont pas concernées et peuvent tranquillement aborder la démarche de contractualisation.

Les Elus du Blanc-Mesnil demandent donc que les dépenses imposées par le gouvernement soient exclues de la démarche de contractualisation. Ils dénoncent une approche qui repose uniquement sur le volet dépenses sans tenir compte de la recherche de financements qui permet d'accroître les recettes d'un autre côté.

Il proclame enfin le principe de libre administration des collectivités territoriales mis à mal par cette démarche. »

Voilà le vœu que je porte à votre connaissance. Didier MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci, Monsieur le Maire. On ne va pas participer au vote sur ce vœu ; je vais m'en expliquer.

Tout d'abord, sur la forme, vous l'avez évoqué vous-même lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons évoqué ce sujet, j'avais y compris marqué notre forte opposition à la contractualisation, tout le monde en est témoin, mais je trouve que la manière (je parle bien de la forme) dont on est sollicité pour discuter de ce vœu aurait pu se faire, a fortiori depuis que ce débat a eu lieu au DOB, de manière un peu plus correcte et moins cavalière.

On reçoit ce vœu mardi, les délais légaux sont respectés, mais a fortiori depuis le 22 mars on aurait pu avoir un moment de discussion beaucoup plus approfondi sur cette question. On reçoit cela par SMS, c'est un long texte, vous imaginez ce que ça donne sur un téléphone. Votre directeur de cabinet a cherché à me joindre à plusieurs reprises, me demandant avec insistance de signer ce vœu, ce que...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, de l'amender éventuellement.

M. DIDIER MIGNOT :

Et de le présenter avec vous.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On aurait pu entendre vos remarques.

M. DIDIER MIGNOT :

On peut discuter de tout, notamment de ces sujets qui sont très importants, mais il faut créer les conditions pour bien le faire, ce qui n'était pas le cas pour ce vœu.

Sur le fond, j'en dirai un mot... Le vœu apparaît avant le budget donc évidemment je me prendrai peut-être un peu les pieds dans le tapis tout à l'heure parce que vais parler de la contractualisation dans mon propos sur le budget, mais nous sommes contre la contractualisation, je crois que ça ne fait pas l'ombre d'un doute, et nous sommes contre toutes les misères faites aux communes depuis des années d'un point de vue budgétaire, et les arguments qui sont évoqués dans votre vœu sont globalement satisfaisants, je n'ai pas de souci majeur avec cela. C'est en fait votre éditorial qui a été expurgé. J'en ai discuté avec M. MONANY, trois références sont pour nous rédhitoires :

- La référence à Maastricht ;
- La référence et le fait que vous jugez le caractère vertueux de la réduction de la dépense publique qui pour nous n'est pas acceptable puisque ce n'est pas un caractère vertueux, au contraire ;
- La référence à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires que vous jugez comme n'étant pas une bonne chose - j'entends, du point de vue de la gestion municipale.

Mon propos n'est pas polémique.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je dis que ça nous est imposé.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais bien. Cela étant, on est sur un sujet de fond, dans une démarche de camouflage de votre part sur la responsabilité réelle des politiques libérales qui sont menées dans ce pays et nous ne voulons pas cautionner cela.

On est devant une opération politicienne qui vise à faire converger les critiques légitimes sur le Président Macron, à juste titre, aucun problème avec ça, mais qui oublie la responsabilité des politiques libérales et ultralibérales qui sont menées dans ce pays (qui que ce soit qui les mène), et les coups viennent de loin. Ils ont été initiés par le Président Sarkozy, poursuivis par le Président Hollande, et continuent, accentués par le Président Macron. Il faut tout dire aux Blanc-Mesnilois. Or, là, les responsabilités politiques de fond ne figurent pas dans ce vœu. C'est un problème pour nous car si on veut vraiment se débarrasser des politiques libérales il faut les condamner. Or, vous ne les condamnez pas.

A la fois, d'un point de vue de la gestion je comprends votre posture, votre combat contre la contractualisation et contre ces mesures-là, ces positionnements sont un peu tardifs mais ils existent et on vous en sait gré, mais encore une fois, nous sommes confrontés à un camouflage des vraies responsabilités sur la situation telle que les collectivités les vivent aujourd'hui.

Le problème n'est pas monsieur Macron en lui-même mais les politiques qu'il mène et ces politiques, vous les partagez depuis longtemps. D'ailleurs, dans vos propos budgétaires, depuis que vous êtes maire, vous tenez les mêmes propos et les mêmes objectifs : réduction de la dépense, maîtrise de la dette et efforts sur les investissements. Ce sont exactement les mêmes motivations qui font qu'aujourd'hui on rentre dans des phénomènes de contractualisation. J'aurai l'occasion de lire tout à l'heure une phrase de François Fillon qui a été votre candidat en 2017 et qui évoque dans son programme une chose purement inspiratrice de ce qui arrive aujourd'hui dans notre pays.

Voilà ce que je souhaitais vous dire parce que je pense (nous l'avons déjà dit ici) que si vraiment on veut s'attaquer au problème il faut cesser avec l'hypocrisie et la démagogie qui font florès sur plein de sujets. J'ai vu le Président Hollande hier à la télévision, c'était pas mal non plus.

Nous pensons qu'il y a aussi de votre part l'objectif de faire porter au seul gouvernement, quel qu'il soit, la responsabilité sur les choix que vous faites ici, localement, notamment sur les dépenses sociales qui sont exsangues.

Si on veut vraiment combattre les politiques libérales et ultralibérales qui sont menées, je vous invite à venir manifester avec les cheminots, avec les personnels des EHPAD, avec les personnels de la Justice qui manifestent aujourd'hui parce que ce sont les mêmes causes qui produisent les mêmes effets.

Voilà la raison pour laquelle aujourd'hui évidemment nous ne votons pas contre ce vœu, mais nous ne participons pas au vote, pour témoigner de cette anomalie politique majeure à nos yeux qui est de ne pas dénoncer les vraies responsabilités en la matière.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci de cette intervention, malgré les longs méandres, j'en déduis donc que vous êtes pour mais vous n'allez pas voter. Finalement, c'est ça.

M. DIDIER MIGNOT :

Quand je vous ai dit que j'étais contre, vous veniez d'acquiescer, et vous pouvez reprendre le procès-verbal qu'on a sous les yeux du Conseil Municipal précédent où j'évoque de manière très claire le fait que nous soyons contre la contractualisation.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien, votez-le !

M. DIDIER MIGNOT :

Non, je viens de vous expliquer pourquoi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai compris. Vous êtes partis à l'échelon national. Peu importe, ce n'est pas grave, ce n'est pas très cohérent mais ce n'est pas grave. On a bien noté.

Pour ce qui est de nous reprocher de faire des économies, il faut bien qu'on paye vos dettes, et d'ailleurs on a réduit l'endettement de la Ville.

Quant aux investissements, je vais vous annoncer un chiffre record des investissements de la Ville du Blanc-Mesnil, ce qui permettra de réparer ce que vous nous avez laissé, c'est-à-dire les rues, les écoles, en très mauvais état. C'est comme ça, mais on a bien noté votre intervention.

Y a-t-il une autre intervention ? Anne-Marie et Fabien ensuite.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous partageons un certain nombre de propos tenus par Didier. Néanmoins, nous voterons ce vœu ; mais pour nous c'est un vœu a minima, il ne va pas assez loin contre la contractualisation néolibérale de monsieur Macron. Une meilleure répartition entre les villes riches telles que le Plessis-Robinson, Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret serait souhaitable au profit des Sevranaïis ou des Blanc-Mesnilois.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous vous êtes bien écartés, le sujet est : est-on pour ou contre la contractualisation et est-ce qu'on se bat contre ? Il n'y avait pas d'autres sujets derrière, franchement.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous nous battons tous les jours contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous aussi. Alors, prouvez-le ! Ce serait un élément fort de dire que l'ensemble du Conseil Municipal du Blanc-Mesnil s'oppose. Fabien, puis nous passons à la suite.

M. FABIEN GAY :

Bonjour à toutes et tous. Je ferai très court. Je partage entièrement ce qu'a dit Didier sur le fond. Vous savez que nous sommes contre la contractualisation, nos paroles et nos actes aussi. Je dénonce un peu dans cela : votre combat est peut-être légitime mais nous faisons tous de la politique ici, vous êtes une majorité de droite, vous appartenez vous-même aux Républicains. Vous dénoncez la politique de monsieur Macron mais vous avez dans vos adjoints des gens qui participent à « En Marche ».

Donc, tout cela est une opération de communication. Et surtout, maintenant je suis au Sénat et j'ai participé au vote du budget, très tard dans la nuit cet amendement est arrivé et je suis désolé de vous le dire mais c'est la droite qui a voté main dans la main avec le gouvernement, donc vos amis. On ne peut pas avoir un discours au niveau national et au niveau municipal nous dire : « Je ne fais pas de politique », pourtant vous en faites car ça, c'est de la politique, pour le coup, mais vous vous désengagez de vos amis qui votent cette contractualisation main dans la main. S'ils s'y étaient opposés, au Sénat, ce ne serait pas passé puisque vous avez la majorité sénatoriale.

Donc, franchement, on partage le fond du combat et vous le savez. Vous pourrez retrouver nos votes, les miens en particulier, j'ai voté contre la contractualisation, contre le vote de ce budget. Je pense qu'il assèche les collectivités territoriales, vous le savez, et on va continuer à transférer de plus en plus de compétences aux collectivités sans leur donner des moyens, toujours en les réduisant, mais c'est le même combat qu'on a au niveau national sur nos services publics. Donc, venir nous dire : « Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas l'unité ici », non, c'est un peu une fumisterie de votre part, je vous le dis. Donc on partage le combat mais on ne prend pas part au vote.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesurez vos propos et restez correct ! Je ne veux pas entendre le mot « fumisterie », je suis désolé.

On a bien compris. Il ne vous a pas échappé que je ne suis pas parlementaire, donc je n'ai pas voté, moi, j'ai failli l'être malheureusement, c'est passé tout près, ça m'aurait fait pleurer, oui. Toujours est-il que ce n'est pas un combat gauche/droite mais qu'il y a des gens qui ne comprennent pas, qui n'ont pas été maires. Il y a des technocrates qui décident aujourd'hui dans ce pays, et c'est finalement un débat entre communes pauvres et communes riches.

Cette contractualisation, je connais un tas de maires de droite qui la combattent, à commencer par le maire de Villemomble, tout près d'ici, qui est de droite, et je connais des gens de gauche et des communistes, vous le montrez aujourd'hui, qui s'opposent à ça. C'est hors clivage... Ce ne sont pas les mêmes, on ne parle pas des mêmes, mis à part chez vous où tout le monde vote comme un seul homme en attendant monsieur Mélenchon. Nous, on a le droit de s'exprimer et on n'est pas nécessairement du même avis. Cela s'appelle la démocratie. On continue.

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une remarque sur les technocrates : il y a bien des gens qui les mettent en place.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, en l'occurrence ce n'est pas moi. Mais, c'est une vraie dérive : aujourd'hui, mis à part le Premier ministre qui a oublié qu'il avait été maire, on a des gens qui n'ont jamais exercé de responsabilités locales, qui prennent des décisions « à la décrochez-moi ça » sans mesurer les conséquences pour les collectivités locales... Mais je m'oppose ! Qu'est-ce que je fais en ce moment ?

Qui est pour l'adoption de ce vœu ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le vœu présenté par la Majorité Municipale concernant la signature d'une convention avec l'Etat.

Le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » ne participe pas au vote.

1. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017 et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2017 établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	5 796 318.64	0	- 10 385 363.41	- 4 589 044.77
Fonctionnement	2 002 320.32		4 690 076.68	6 692 397.00
TOTAL	7 798 638.96	0.00	- 5 695 286.73	2 103 352.23

Le résultat total de clôture de l'exercice 2017 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que c'est le même vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, nous voterons contre le compte administratif.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord. Je suggère que Jean-Philippe préside, je ne peux pas prendre part au vote. Donc, je sors le temps de ce vote.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Monsieur le Maire, je pense que nous devons voter la personne qui vous remplace.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai suggéré Jean-Philippe RANQUET, en général c'est le cas. D'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside ce vote.

(Monsieur le Maire quitte la salle.)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le compte administratif 2017 du budget principal de la commune présente les caractéristiques suivantes :

- Montant total des recettes de fonctionnement : 104 485 540,48 €
- Montant total des dépenses de fonctionnement : 89 795 463,80 €
- Montant des recettes d'investissement : 41 793 380,83 €
- Montant des dépenses d'investissement : 52 178 744,24 €
- Dépenses d'équipement : 29 973 381,55 €
- Recours à l'emprunt à nouveau : 10 585 905 €.

Les principaux points de ce compte administratif sont les suivants :

- Un solde de fonctionnement 2017 de 4,7 M€.
- Un résultat de clôture largement excédentaire de 6,7 M€.
- Une montée en charge de l'opérationnalité avec 30 M€ de dépenses d'équipement réalisées.
- Une stabilité à l'encours de 74 M€.

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017. Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste sur la méthode : nous aurons une intervention sur le budget, je pense que les aspects seront globalisés. Nous comprenons l'aspect technique de la sortie du Maire mais nous aurons une seule intervention pour tous ces comptes.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

D'accord. Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 7 023 055.82 euros** au 31 décembre 2017, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	2 002 320,32 €		4 690 076,68 €	┆	6 692 397,00 €
Investissement	5 796 318,64 €	0,00 €	-10 385 363,41 €	4 919 703.59	330 658.82 €
TOTAL	7 798 638,96 €	0,00 €	-5 695 286,73 €	4 919 703.59 €	7 023 055.82 €

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Monsieur le Maire peut revenir en séance.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2017
MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de 6 692 397 €, en section de fonctionnement excédentaire dont 4 589 044 € sont réaffectés en section d'investissement.

Le solde de 2 103 352,23 € reste affecté à l'excédent de fonctionnement reporté.

Il est proposé d'approuver l'affectation de ces résultats pour l'exercice 2017.

Qui est pour l'adoption de ce point 3 ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2018.

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un **résultat de clôture excédentaire de 7 023 055.82 euros** au 31 décembre 2017, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	2 002 320,32 €		4 690 076,68 €	┆	6 692 397,00 €
Investissement	5 796 318,64 €	0,00 €	-10 385 363,41 €	4 919 703.59	330 658.82 €
TOTAL	7 798 638,96 €	0,00 €	-5 695 286,73 €	4 919 703.59 €	7 023 055.82 €

Ces restes à réaliser d'investissement (4 366 896.46 euros en dépenses et 9 286 600.05 en recettes) vont être repris dans le budget primitif 2018 soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Hors restes à réaliser, le résultat de clôture de l'exercice 2017 fait apparaître des résultats qui seront également repris dans le budget 2018 :

- Un besoin de financement de 4 589 044.77 euros en investissement ;
- Intégralement couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement de 6 692 397.00 euros.

Le solde (2 103 352.23 euros) pourra être affecté en excédent de fonctionnement reporté.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons parler maintenant du budget principal de la Ville. Reprise des résultats de l'exercice 2017, budget primitif 2018.

Je vous propose de faire une déclaration de présentation de ce que sera le budget pour 2018 tel que nous l'imaginons, et puis je donnerai la parole aux différents Groupes pour le débat qui suit ce genre de propos, en général.

Le 22 mars, au dernier Conseil Municipal, j'exposais à cette assemblée les orientations que j'entendais donner à l'exercice budgétaire 2018 et dans le prolongement du débat alors survenu je vous soumetts ce soir le budget primitif dont la structure et l'équilibre général traduisent la politique conduite par la municipalité, c'est-à-dire un haut niveau de service public, au bénéfice de tous nos concitoyens, doublé d'un volume d'investissements sans précédent : plus 50 millions d'euros, et ce, en stabilisant l'encours de notre dette, et j'ajouterai avec un sourire : et sans augmenter cette année encore la pression fiscale et les impôts locaux.

C'est une équation qui n'est pas évidente à réaliser tant les besoins sont étendus et les contraintes désormais bien identifiées.

Je ne reviendrai pas sur la contractualisation qui vient de donner lieu à un débat en trompe-l'œil, je passerai sur les dépenses nécessaires imposées par le Territoire ; on nous a imposé deux échelons administratifs supplémentaires : la Métropole du Grand Paris qui nous coûte un peu de sous, et le Territoire qui nous en coûte beaucoup plus et qui va nous en coûter encore un peu plus l'année prochaine puisque je constate que ce Territoire se dote d'une administration complète, qu'on ne choisit pas, qu'on nous impose, et qui aujourd'hui nous coûte énormément. Bien évidemment, tout cela sera répercuté in fine sur le budget des Villes qui abonderont les comptes du Territoire.

C'est à l'évidence un marché de dupes au terme duquel le contribuable blanc-Mesnilois sera mis à contribution une fois encore. L'Etat se désengage et on comprend bien qu'il est plus commode de faire peser sur les collectivités locales son incapacité chronique à se réformer lui-même.

Pour autant, notre ambition politique est un marqueur de ce budget, comme des précédents. Qu'on en juge. Alors que l'Etat, via des dotations sans cesse rognées depuis 2014 (nous l'avons dit), nous coûte 11,5 millions d'euros en moins en subventions, l'Etat qui incite les communes finalement à restreindre le périmètre des services rendus à la population, nous, c'est l'exact contre-pied que nous prenons cette année encore.

Nous devrions, à travers cette baisse des subventions de l'Etat, être amenés à réduire le service à la population, eh bien nous allons l'augmenter et l'améliorer encore ! Et je vais vous expliquer comment.

Non seulement, aucune prestation ne sera supprimée, mais certaines seront amplifiées, voire initiées. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à constater les simples conséquences de l'évolution démographique soutenue des effectifs scolaires. Chaque année voit croître le nombre de nouvelles classes (près d'une quarantaine depuis le début du mandat), et c'est toute une logistique qu'il faut derrière assumer : restauration, entretien, les ATSEM (les personnes qui aident à faire manger les enfants dans les cantines), activités périscolaires, autant de prestations qui ne sont évidemment pas gratuites et que seul un effort de gestion doublé d'une adaptation constante de nos organisations, permet d'en assumer le coût sans le répercuter violemment sur les tarifs supportés par les usagers.

Autre illustration dans le secteur culturel, avec la montée en puissance de cet événement qui nous est cher, je crois : la « Symphonie sur l'herbe ». Après une première réussie et remarquée, nous allons récidiver afin de donner à cette manifestation les moyens de s'installer dans le paysage francilien des festivals, et tout cela sans que le contribuable n'ait à supporter une envolée des dépenses, puisque grâce à une action appuyée ce point d'orgue de la saison culturelle sera, pour une très large part, financé par le mécénat et par des entreprises publiques.

Dernier exemple et pas des moindres : ce mois d'avril 2018 voit la mise en œuvre d'un marché de balayage mécanique des voies publiques, depuis lundi dernier. Conscients de l'attente légitime manifestée par la population, tout comme des moyens limités, voire obsolètes, dont disposaient les Services pour bien nettoyer les rues, nous avons contracté un marché afin de disposer d'une force de frappe sans précédent et dont chacun pourra bientôt constater les effets sur le terrain. Evidemment, cela a un coût : près d'un million d'euros annuel, mais je suis persuadé que nous ne pouvons pas sacrifier la gestion de cette problématique comme elle l'a trop longtemps été, sur l'autel d'une rigueur budgétaire, a fortiori imposée par d'autres.

Je ne ferai pas ici la liste forcément sélective et probablement rébarbative de toutes les actions menées au bénéfice des habitants de notre commune, de la petite enfance aux seniors, toutes tranches d'âges et toutes catégories sociales confondues. Ce budget s'adresse bien à tous, et dans l'intérêt général.

Intérêt général préservé, et c'est un autre point saillant, par le gel pour la quatrième année consécutive des taux d'imposition des taxes locales. On va m'objecter que certains ne les avaient pas augmentés les années précédentes (du mandat précédent), argumentaire discutable car à ce moment-là la commune n'était pas frappée par la même baisse des dotations – il était autrefois plus aisé de maintenir la pression fiscale. (Vous aviez augmenté quand même, au cours du mandat). Et que dire de l'usage de ces marges de manœuvre que vous aviez, compte tenu de l'état dans lequel nous avons trouvé la commune. Nous avons bien fait ce bilan, d'ailleurs plus personne n'ignore ce bilan à présent.

Ces efforts de gestion, salués par ailleurs par la Chambre Régionale des Comptes, et qui transparaissent du compte administratif pour 2017 que nous venons d'approuver, ne sont pas vains. J'en veux pour preuve le niveau des dépenses d'équipement que ce budget propose. Il s'élève, excusez du peu, à près de 52 millions d'euros cette année. Je pense pouvoir affirmer sans me vanter, comme on dit, et sans trop de risques d'être contredit, que jamais pareil niveau n'a été atteint au Blanc-Mesnil.

Plusieurs politiques publiques bénéficient de cet effort sans précédent :

- La politique sportive, au profit de la découverte, de l'apprentissage et de l'excellence ; 13 M€ sont consacrés, avec comme projet phare le début de la construction des arts martiaux pour 7,100 M€, mais également la réalisation d'un practice de golf, d'un club-house, d'une Académie des Sports pour 1,9 M€ ou encore de l'achèvement de la réfection des cours de tennis de l'espace Eluard pour 500 k€.
- Une politique éducative ambitieuse : 6,100 M€, au-delà des réfections des écoles, des ouvertures de nouvelles classes, comme chaque année, notamment Calmette cette année. 2018 marque le démarrage du projet Ferry - Vallès avec un nouveau restaurant scolaire à Ferry et l'ouverture à l'horizon 2019 de six classes supplémentaires à Vallès, pour un budget sur ce seul exercice de 3,2 M€.

Mais c'est aussi le démarrage de la construction d'un nouveau groupe scolaire Rose Blanc, 23 classes : 1,7 M€ qui est investi cette année, mais bien plus l'année suivante puisque les premiers coups de pioche seront donnés vers la toute fin de l'année. Le budget est évalué à une quinzaine de millions d'euros globalement, c'est-à-dire que l'école maternelle Rose Blanc à l'extrême Nord de la ville deviendra un groupe maternelle et scolaire de 23 classes.

Egalement, le lancement des études de conception du futur groupe scolaire Clément - Langevin. Nous consacrerons 500 k€ à l'étude de la future construction de ce groupe scolaire totalement rénové pour 23 ou 25 classes (je n'ai plus le chiffre en tête) dans cet endroit.

- Une politique de gestion de l'espace urbain, 15,9 M€ dont près de la moitié consacrés à la réfection de la voirie mais aussi à l'aménagement, pour sa première tranche, du parc de la Ferme du Petit Grosly à l'extrême Sud de la ville, en limite de Drancy.
- Nous sommes en passe de contractualiser un marché dit de performance énergétique, c'est le prélude d'une campagne pluriannuelle de renouvellement, de modernisation de notre éclairage public (les rues, les bâtiments publics) qui devrait nous amener par le biais de la mise en place de LED et d'autres matériels, à économiser entre 60 et 70 % de l'énergie que nous dépensons aujourd'hui. Je le dis pour le public : le budget approximatif de la facture d'électricité des bâtiments publics et de l'éclairage des voies publiques du Blanc-Mesnil, c'est environ 2 M€. Si on arrive à économiser au minimum 60 % de la facture (entre 60 et 70, on verra qui est le mieux disant et qui nous permet de faire le plus d'économies), je crois qu'on aura retrouvé une marge supplémentaire qui nous permettra de faire bien d'autres choses encore.
- Et puis, une politique culturelle au service du plus large public, avec comme dossier emblématique l'extension de la capacité de la jauge de la salle Barbara (la grande salle du théâtre de la ville) qui a aujourd'hui une jauge inférieure à 300 spectateurs, qui passera à 760.

Je le dis pour le public, je le dis souvent, c'est un paradoxe mais plus la salle sera grande et plus on aura de chances de la remplir, parce qu'on attirera des spectacles de bien meilleure qualité encore. La grande salle fermera ses portes début juin, les travaux se poursuivront jusqu'à décembre. On a pris une petite marge au cas où les travaux prendraient un peu de retard ; le concert du nouvel an aura probablement lieu le troisième week-end de janvier et non pas le premier. L'inauguration de la nouvelle salle aura lieu en grande pompe avant la fin du mois de janvier. Coût de l'opération : 1,5 M€. C'est le moyen que nous avons trouvé de faire une programmation qui correspondra bien mieux encore aux aspirations de la population.

- Le dernier point dont je souhaite vous entretenir est la politique de modernisation des services municipaux, puisque pour 5,4 M€ nous transformeront le Centre Technique Municipal qui est un peu vieillot. Quand j'étais gamin, Kréma et Hollywood chewing-gums étaient là au bout de ma rue, il n'a pas changé depuis. On y a logé les employés communaux et c'est tellement vétuste que je ne me fais pas à l'idée de voir les agents travailler à cet endroit-là. On a eu l'occasion d'acheter le terrain Bosch juste derrière, à l'entrée de la zone du Coudray. Nous allons le transformer pour 5,4 M€ et le coût de la vente de l'actuel terrain nous paiera à la fois l'achat du bâtiment Bosch et la réfection du Centre Technique Municipal, qui offrira des conditions de travail idéales pour les nombreuses équipes des services techniques qui œuvrent au quotidien à l'embellissement du cadre de vie et à l'entretien de notre patrimoine bâti.

Cette modernisation concernera également plusieurs dossiers, notamment la dématérialisation des procédures en mairie, qui est à la fois gage d'une meilleure efficacité et éco-responsable, puisqu'il y aura moins de consommation de papier, notamment. Je vous soumettrai prochainement un projet en ce sens pour les convocations à notre assemblée, ce qui permettra là encore d'éviter cette masse de documents, et un peu de travail aussi aux agents de la ville au moment des conseils municipaux, notamment du budget.

Ce budget, responsable il l'est assurément. Je l'ai dit et redit, l'ensemble de ces actions est mis en œuvre sans pression fiscale supplémentaire, sans augmentation des impôts locaux, mais également, et je tiens à le souligner, avec une maîtrise de la dette puisque j'ambitionne de finir l'exercice avec un encours stabilisé, une dette stabilisée, par comparaison avec ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire 74 M€, par rapport aux 87 M€ de dette que nous avons trouvés il y a quatre ans.

C'est cette ambition responsable et réaliste que je sou mets ce soir au vote du Conseil Municipal. Merci de votre attention.

Y a-t-il des prises de parole ? Didier MIGNOT. Ensuite, quelqu'un d'autre ? Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Je pense qu'il y aura d'autres interventions mais je vais tenir un propos global.

On l'a dit tout à l'heure, nous avons tenu notre Débat d'Orientation Budgétaire il y a deux ou trois semaines, mais je vais revenir sur les propos que j'avais tenus sur le contexte national, même si on l'a évoqué un peu tout à l'heure.

Le contexte national est structurant des conditions dans lesquelles s'élaborent les budgets des collectivités locales dans des conditions institutionnelles encore aujourd'hui très incertaines, et je partage vos propos sur l'Etablissement Public Territorial Terres d'Envol et cet imbroglio financier et budgétaire qui, par-delà la complexité, effectivement, grève davantage les finances des villes concernées tout en ne produisant pas à ce jour les effets qu'on pourrait attendre d'une collaboration entre des communes. Je ne reviens pas sur le fond de cette affaire dont on a suffisamment parlé.

Evidemment, je ne retire pas un mot de mes propos lors du DOB qui condamnaient les politiques libérales, qui que ce soit qui les mène, et leur rengaine sur la dépense publique, qui serait la source de tous les maux, alors que rien n'est dit, encore une fois, sur les profits financiers faramineux, l'évasion fiscale de 80 milliards d'euros (c'est à peu de choses près le déficit budgétaire annuel de la France), la fin de l'impôt sur la fortune (soit un cadeau de 3,2 milliards d'euros aux 300 000 ménages les plus riches alors qu'on augmente la CSG pour 2,5 millions de retraités), les cadeaux à la Finance tels que le CICE, bien sûr les 13 milliards retirés aux collectivités, ou encore les différentes réformes de la fiscalité locale prises sans interruption depuis le quinquennat de monsieur Sarkozy et qui voient les collectivités locales, de plus en plus privées de leur autonomie budgétaire, devenir des agences locales des politiques de la start-up Nation gérée comme une entreprise par le chef de l'Etat.

Nous sommes contre ces politiques, et nous le disons depuis longtemps, avec constance et cohérence. Contre la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui aboutit à moins 25 milliards de dépenses sociales, moins 15 milliards pour l'Assurance Maladie, moins 10 milliards pour l'assurance chômage, des chiffres sur des secteurs qui vont résonner douloureusement dans bon nombre de familles de notre Ville, tant les conséquences peuvent être dramatiques. A ce sujet, la fermeture de la CPAM dans notre Ville, contre laquelle vous n'avez pas levé le petit doigt, illustre malheureusement une situation qui va encore s'aggraver.

Une loi de finances publiques dont l'objectif tout à fait avoué est la baisse des dépenses de fonctionnement et l'allègement de la dette, petite musique bien connue maintenant et qui est jouée à l'unisson au Conseil des ministres et ici, dans notre Conseil Municipal où les propos tenus et les actes sont les mêmes, je l'ai dit tout à l'heure.

Le ripolnage de façade ne masque pas l'accord de fond qui existe entre votre famille politique et d'autres tenants du libéralisme, et les choix dignes de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan en d'autres temps, qui sont faits aujourd'hui par monsieur Macron.

Pour s'en convaincre, je vous invite à écouter et à comparer les propos, notamment sur le poids de la dette, tenus devant des personnels hospitaliers il y a quelques jours par le président de la République et ceux tenus il y a un peu plus d'un an, aussi devant des personnels hospitaliers, par François Fillon. Ce sont, à quelques mots près, exactement les mêmes, pour tenter de justifier l'injustifiable, à savoir des conditions de prises en charge des patients de plus en plus scandaleuses et indignes. Ou encore à relire les propositions de François Fillon, votre candidat à la présidence de la République, qui indiquent la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires et la réalisation d'une économie de 100 milliards (je dis bien 100 milliards) sur la dépense publique en 5 ans, la suppression de l'ISF (ça, c'est fait) entre autres cadeaux faits aux plus riches, et cette phrase savoureuse que je cite et que je vous évoquais tout à l'heure : « Pour la fonction publique territoriale, tout en respectant le principe de libre administration des collectivités, les transferts financiers de l'Etat tiendront compte des efforts de gestion et de l'évolution des effectifs, collectivité par collectivité ».

C'est à coup sûr ce type de raisonnement qui a inspiré monsieur Macron pour établir la contractualisation qui est proposée à notre Ville aujourd'hui, tout simplement parce que c'est la même inspiration ultra libérale.

Je ne reviens pas sur la contractualisation, même si je m'interroge sur le positionnement de vos élus de La République en Marche qui ont accueilli Edouard Philippe dans notre Ville à l'occasion des élections législatives. Mais, sur la contractualisation, qui est avec la disparition de la taxe d'habitation la nouveauté dans les politiques libérales qui frappent au porte-monnaie les villes depuis des années, il faut peut-être quelques éléments d'information supplémentaires. Vous nous en avez donné quelques uns à propos du débat sur le vœu que vous avez présenté.

Pardonnez-moi, je ne savais pas que le vœu serait voté avant, mais combien cela coûte-t-il à la Ville si on refuse de signer ? Avez-vous vu le préfet sur cette question ? Vous en avez parlé tout à l'heure. Beaucoup de maires le font et discutent, voire négocient les conditions de ces contrats à sens unique, certains ont par exemple pu remonter de 1,2 à 1,5 % le seuil des dépenses de fonctionnement à partir duquel la ville serait « pénalisée » (c'est une véritable pénalisation). Par-delà la posture légitime d'opposition politique à cette mesure, il s'agit aussi de tout tenter, si on signe, pour limiter la casse et ne pas accompagner (ou ne pas donner le sentiment qu'on accompagne) avec zèle et sans se battre un tel dispositif qui vise à poursuivre l'étranglement financier des villes et par conséquent à réduire les services rendus à la population.

Votre budget 2018 n'est pas bon. Il est même mauvais, comme cela ça vous étonnera encore moins... Ce serait bien que vous me laissiez finir tranquillement et que vous réagissiez ensuite.

Encore une fois, il est préparé en catimini, sans débats publics permettant aux Blanc-Mesnilois d'être éclairés sur vos choix. Ainsi, en prenant les chiffres depuis 2015, vous affichez l'ambition de vendre aux alentours de 50 millions du patrimoine de la commune. Le carnage a déjà commencé puisqu'on en est aujourd'hui aux alentours de 30 millions. Ce patrimoine, ce n'est pas le vôtre, c'est celui des habitants de notre Ville. A aucun moment pourtant, vous ne les avez consultés, ne serait-ce qu'informés (a priori, s'entend) de votre volonté de ces ventes.

Certes, il est normal qu'une ville cède du patrimoine de temps en temps, mais des cessions à ce rythme et d'une telle ampleur, sans consulter personne, c'est pour le moins inhabituel et inquiétant. D'ailleurs, un tel dépeçage du bien commun des Blanc-Mesnilois ne figurait pas dans votre programme.

Dès lors, il faut s'interroger : au profit de qui faites-vous cela ? Grande vainqueur : la promotion immobilière. Grands perdants : les habitants. Des immeubles poussent un peu partout sans que pour autant la majorité des Blanc-Mesnilois puissent y accéder. Une promotion immobilière qui semble néanmoins avoir quelques difficultés à vendre les appartements, à en juger par le caractère très invasif de leur communication et en dépit de votre Salon de l'Immobilier qui s'est avéré être un véritable fiasco. Je vous fais des propositions : peut-être que travailler avec les promoteurs à des clauses anti-spéculation, réfléchir à des dispositifs d'encadrement des loyers comme nous vous l'avons déjà proposé, serait utile et profitable à des familles Blanc-Mesniloises.

Les recettes des ventes de ce patrimoine qui appartient à tous les habitants (essentiellement des terrains) par-delà des investissements classiques et usuels que font toutes les villes – et je veux saluer un certain nombre d'investissements que vous faites aujourd'hui et que vous avez évoqués dans votre propos : il est bien que des voiries soient refaites, que des bâtiments municipaux soient entretenus, rénovés, bref, c'est la vie courante d'une collectivité telle que la nôtre, mais par-delà cela, ces ventes de patrimoine vont financer (vous l'avez dit aussi) un golf et son club-house à 3,2 millions, une Sport Académie privée à 1,9 million, le tout dans la ferme du parc Jacques Duclos, ce qui peut s'assimiler à une privatisation partielle du parc, ou encore un agrandissement du théâtre (1,5 million) dont la gestion sera ensuite déléguée au privé, comme pour les Maisons pour Tous et des cantines scolaires. Je fais juste un rapprochement car vous l'avez évoqué tout à l'heure : ces quelques millions, cela ferait quand même quelques cloisons dans nos écoles pour les CP.

Vous déléguez au privé massivement ou vous l'avez fait pour les services publics municipaux (dernier en date : le balayage mécanique) et qui voit (mais Alain RAMOS va en parler) le budget consacré aux prestataires privés de la Ville encore augmenter de 2 millions cette année et passer en 5 ans de 300 000 € à 6 M€. Prestations autrefois assurées par le service public municipal, donc possible à assurer par le service public, dont il faut préciser que de nombreux agents habitent la Ville.

En parallèle de ces choix budgétaires désastreux, on a un affaiblissement très important (contrairement à ce que vous dites) des politiques municipales et les mouvements sociaux du personnel communal qui ont ponctué et continuent de ponctuer, avec la médiathèque notamment en ce moment, la vie de la collectivité, en attestent.

Le Service Social est quasiment mort, le Service des Aides à domicile est en lambeaux et son personnel en grande souffrance, le Service Enfance se débat entre désorganisation et bouts de ficelles, et ce ne sont pas les retraités que vous embauchez sans aucune formation et avec des contrats honteux qui viendront compenser l'absence de personnels qualifiés auprès des enfants. Les personnels de nos centres de santé vivent eux aussi des heures plus que difficiles. Les missions affectées à des sujets aussi cruciaux que la lutte contre les discriminations, le droit des femmes, l'Agenda 21 ont disparu du paysage, tout comme d'ailleurs le Conseil des jeunes, celui des aînés et celui de la vie associative.

Notre centre de vacances de la Condamine est laissé à l'abandon et ce sont des habitants de la Condamine (qui m'ont retrouvé par Facebook) qui m'ont alerté, scandalisés par les fuites d'eau dans les bâtiments qui ont duré plusieurs semaines avant l'intervention des pompiers.

Cette liste des méfaits de votre politique n'est pas exhaustive et j'en oublie bien évidemment. Alors, il vrai que votre communication est efficace et que d'un arbre vous faites une forêt, mais je voudrais attirer l'attention de tous et toutes ici : la souffrance sociale qui augmente dans notre Ville (et dont comme d'habitude vous ne dites pas un mot) comme partout ailleurs, mais peut-être plus qu'ailleurs du fait de la détérioration du service public municipal, cette souffrance sociale doit être prise en compte dans l'élaboration budgétaire, prise en compte par des actes de gestion et non par de la communication et des effets d'annonce.

J'attire l'attention parce que ce décalage entre la parole et les actes entraîne à terme des frustrations, de la colère, des incompréhensions, qui ne sont jamais bonnes pour le vivre ensemble dans une ville apaisée. Comme vous le dites dans votre dernier éditorial : « A bon entendeur ! »

Quant au désendettement, assez relatif mais que vous agitez comme un trophée, il est une erreur lourde qui se paiera plus tard, quand les taux bancaires augmenteront et qu'il faudra réemprunter, car le patrimoine ne se vend pas plusieurs fois. La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs pointé cette faiblesse dans son rapport, et ce « one shot » (pardonnez-moi cet anglicisme) est sans doute un point majeur de la dangerosité à terme de vos budgets successifs qui envoient notre Ville dans le mur ; pas tout de suite, car il vous reste encore du patrimoine à vendre, mais cela ne va pas durer, comme nous d'ailleurs, nous n'allons pas durer.

Mais les enfants d'aujourd'hui, dont vous faites d'ailleurs tout pour qu'ils ne soient pas les Blanc-Mesnilois de demain, auront néanmoins à payer votre logique du « après moi le déluge ». Or, notre responsabilité politique au sens plein du terme, et quelles que soient nos opinions, est bien aussi de construire l'avenir. Ce n'est malheureusement pas ce que vous faites aujourd'hui avec ce budget.

Sur l'investissement, avec lequel vous vous gargarisez, quelques remarques :

D'abord, les dépenses d'investissement d'aujourd'hui vont générer des dépenses de fonctionnement demain. C'est moins vrai avec vous, c'est vrai, car vous redonnez beaucoup au privé, mais cela reste une réalité dont il faut tenir compte et la sur-communication que vous développez sur l'investissement doit être pondérée par la réalité. Vous nous aviez fait le coup l'année dernière, mais la réalité, c'est que 9 millions de vos dépenses d'investissement annoncées en 2017 à grands coups de clairon ont été annulés. Je dis bien annulés, et pas reportés comme cela (et ça, on le comprend) peut parfois arriver. Comme quoi, vos affirmations, dans ce domaine comme dans bien d'autres, ne font pas des vérités.

Mes chers collègues, nous allons sans doute avoir un débat, des membres de notre Groupe vont peut-être ajouter des éléments à ce que je viens de dire car on ne peut pas tout dire dans un propos tel que celui-là sur un sujet aussi vaste, je pense que vous en êtes d'accord puisque vous avez fait de même. Nous avons bien des choses à dire sur vos choix en matière d'urbanisme, de solidarité municipale, de sport, d'éducation, de culture, et tout ce qui fait la vie de notre Ville et des Blanc-Mesnilois et des Blanc-Mesniloises.

Nous ne partageons pas vos choix sur toutes ces questions (vous l'avez compris) et bien d'autres, et nous allons donc voter contre ce budget.

Ce n'est pas une surprise mais nous le faisons avec sérieux, esprit de responsabilité, lucidement aussi, sur les conditions extérieures dans lesquelles évoluent aujourd'hui les collectivités locales, mais nous le faisons aussi avec plus de gravité que d'habitude car ce budget accentue et amplifie les mauvais choix que vous faites depuis le début de votre mandat et ce faisant, il ne répond pas aux attentes et aux besoins d'une très grande partie des habitants et des habitantes du Blanc-Mesnil.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci de cette intervention. Avant de donner la parole à M. RAMOS, je voudrais répondre à Didier MIGNOT sur différents points, pas sur tout, mais quelques points méritent une réponse.

Sur la contractualisation, un dernier mot : je souhaite que personne ne la vote. Personnellement, je serai prêt à ne pas la signer, mais si je suis le seul, évidemment je prends une fessée, alors je préfère qu'on soit plusieurs. Donc, j'incite les autres maires, toutes tendances confondues, à nous suivre. Nous sommes quelques uns à essayer de mener le combat.

Vous nous parlez de ventes de patrimoine de la Ville, mais monsieur MIGNOT, nos prédécesseurs qui ont préempté ce patrimoine doivent nous reconnaître que nous l'avons valorisé avant de le vendre (nous en tirons l'essentiel) et que parallèlement nous achetons, préemptons, à notre tour. On n'est pas en train de « vendre les bijoux de famille », vous ne l'avez pas dit mais je l'ai entendu comme ça. On est en train de redessiner la ville, et donc de vendre le patrimoine existant dans certains cas, de le valoriser, et par ailleurs, d'acheter le patrimoine qui sera le patrimoine de demain. Les préemptions d'aujourd'hui, c'est le patrimoine de demain, que nos successeurs trouveront au-delà de notre présence ici. Nous ne sommes pas immortels. Ils trouveront aussi un patrimoine de qualité qu'ils valoriseront à leur tour. C'est la vie, on achète, on vend, et on vend dans d'excellentes conditions. Vous me parlez du privé, au Blanc-Mesnil ils savent qu'ils ne sont pas bien traités et qu'on leur tord le bras très souvent.

Vous parlez du Salon de l'Immobilier, un fiasco ? Mais vous plaisantez ! Ce sont les promoteurs qui nous demandent de recommencer cette année. Vous l'aurez, cette année encore, à la demande des promoteurs qui ont trouvé... Mais si ! Je tiens à votre disposition toutes les statistiques, les appartements de tous les programmes du Blanc-Mesnil. Il y en a un qui est un peu plus compliqué, c'est face au Leclerc, parce qu'il a Paprec derrière et il a la zone d'activité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je prends les statistiques.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Evidemment. Vous le verrez. Vous pouvez rencontrer les promoteurs immobiliers, venez au salon ! En général, vous passez, vous regardez s'il y a du monde et vous repartez vite, mais intéressez-vous...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vois ça de ma fenêtre, il n'y a pas de problème ! J'y suis resté toute la journée. Figurez-vous que je rencontre les promoteurs immobiliers et c'est eux qui me le disent.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne rencontre pas les mêmes, parce que là, vraiment ! Vous rencontrez peut-être ceux qui auraient aimé venir mais qui n'ont pas trouvé leur place. Ceux qui font du social, vous voulez dire ? Vous voulez nous rajouter encore du social au social, c'est ça l'idée ?

M. DIDIER MIGNOT :

Allez-y, continuez à parler, ça m'intéresse !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai tout dit, ça y est. On ne rajoutera pas un logement social au Blanc-Mesnil, on est déjà à plus de 50 %. Et vous avez des quartiers, nombreux, avec 100 % de logements sociaux, ça c'est une vraie erreur et je suis désolé mais c'est à vous qu'on la doit, vous et vos prédécesseurs parce que vous n'êtes pas le seul... Vous avez tout simplement poursuivi l'œuvre de vos prestigieux ascendants, voilà, c'est comme ça.

M. DIDIER MIGNOT :

De quels quartiers parlez-vous ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tous les quartiers. Quand on refait une zone ANRU 1 et on ne laisse que du social, je dis que c'est une ânerie. Dans notre plan ANRU, on remet de la mixité sociale sur place et aujourd'hui, la mixité sociale aux Tilleuls, c'est remettre de l'accession à la propriété (accession sociale, accession pleine). Faire des quartiers 100 % logements sociaux, les gens vous le disent, ça vit mal, ils ne veulent plus y aller. Les gens ne veulent plus habiter dans ces quartiers-là.

Vous me parlez du golf, mais ce n'est pas une lubie du maire, c'est que quand on a de l'ambition pour la Ville... Vous disiez « vous faites une ville que les enfants d'aujourd'hui n'habiteront pas », mais c'est tout à fait le contraire, c'est aujourd'hui que nos gamins partent, quand ils ont terminé le lycée ; ils se marient, ils partent. Nous voulons les retenir et pour cela, il faut un habitat de bonne qualité, paysager, des lacs, du vert ; vous m'avez entendu dire cela des milliers de fois. Il faut de bonnes écoles, et des petits clubs sympas. Et puis, on a droit à des choses de qualité, aux échecs dans les écoles, aux Summer Camps, au golf, y compris pour les écoliers de la Ville. Je suis désolé, je ne veux pas le Venezuela ici, contrairement à ce que vous pouvez... Ça a l'air d'être votre exemple. Vive Mélenchon, Mélenchon au pouvoir, et le Venezuela on a vu ce que ça a donné, je suis désolé mais ce n'est pas ce dont j'ai envie pour la Ville.

Quand vous dites que le service social meurt au Blanc-Mesnil, j'ai un peu de peine pour Mme LEFEVRE qui est derrière, et qui se bat avec beaucoup d'énergie pour justement assurer toute la partie sociale sur cette Ville, alors un peu de respect quand même ! Parce que des gens se battent. On a des populations en grande difficulté, c'est vrai, mais ce sont aussi des gens qu'on a trouvés en arrivant. La situation se détériore pour certains, c'est bien d'accord, et c'est une raison supplémentaire pour ramener en ville des gens qui ont un peu plus d'argent dans la poche parce qu'il faut payer le social. Si on le fait payer par les seuls foyers qui sont ici (un peu plus de 30 %) qui paient l'impôt, je suis désolé, à un moment donné ils vont s'en aller parce que le coût du social sera trop cher pour eux. Donc, tout est dans l'équilibre et vous ne me ferez pas dire que le service social est mort au Blanc-Mesnil.

Vous me parlez du Conseil des jeunes qui n'existe plus, le Conseil des anciens... Les anciens ne nous le demandent pas, mais les jeunes, regardez autour de vous : ils sont élus, chez nous. Avez-vous vu notre liste aux municipales ? Un tiers de la liste avait moins de 30 ans. On n'a pas besoin d'un Conseil des jeunes, chez nous ils sont élus. Ils participent, ils sont là et ils alimentent le débat.

Voilà les quelques points sur lesquels je ne pouvais pas ne pas répondre. On sait bien qu'on a une opposition frontale là-dessus, vous voudriez nous endetter encore plus, qu'on endette la Ville, comme vous l'avez fait par le passé – vous êtes cohérent. Je veux bien endetter la Ville, le jour où j'aurai un investissement à faire, il faut que cet endettement soit productif pour la Ville. Or vous, vous avez endetté la Ville et vous nous avez laissés les ruines. Aujourd'hui, on investit pour essayer de rénover les ruines que vous nous avez laissées dans tous les domaines.

Voilà ce que je voulais dire en réponse aux propos de M. MIGNOT.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Quelques remarques et commentaires qui s'appuieront sur les données dont nous disposons tous et qui proviennent des documents de l'administration communale.

Pour resituer un peu les choses, le budget primitif de 2013 (je m'arrêterai aux millions) était de 134 M€ ; le BP 2018 est de 170 M€, c'est-à-dire 26,79 % de plus.

La part de l'autofinancement prévisionnel dans le budget 2013 était de 8,60 % ; la part dans le budget 2018 est de 7,96 % soit une baisse de 0,64 %.

Si vous aviez maintenu la part d'autofinancement de 2013 dans le budget 2018, la Ville aurait eu en part d'autofinancement 1 M€ supplémentaire.

En ce qui concerne les charges du personnel, le BP 2013 c'est 48 M€, le BP 2018 c'est 51 M€, soit 7,52 % de plus.

Le BP 2017 c'était 52 M€, le BP 2018 c'est 51 M€, donc 1 M€ et - 2 % mais quand on regarde le compte administratif 2017 la différence est simplement de 23 716 €, soit 0,04 % de moins.

Mais, il nous faut regarder le compte 611 (ce qu'on transfère au privé). Au BP 2013 ce compte était de 341 793 €, BP 2018 : 6,295 M€ ; le pourcentage d'augmentation est difficilement prononçable puisqu'il dépasse les 1 000 % et en masse cela fait presque 6 millions supplémentaires. 2017, c'est 4,257 M€ et le BP 2018 c'est 6,295 M€, c'est-à-dire 47,87 % de plus que l'année passée.

Ce compte est la photo du coût des privatisations que vous effectuez. Votre politique entraîne une baisse de 0,04 % des dépenses du personnel mais dans le même temps elle provoque une augmentation du transfert vers les entreprises de 47,87 %. Donc, vos choix ne sont pas des choix de bonne gestion des finances publiques puisque les sorties que vous faites sont beaucoup plus onéreuses que lorsque c'était le service public qui le faisait.

Le choix de la privatisation du nettoyage de la voirie coûtera en année pleine 1,195 M€, ce qui représente près de 60 % de l'augmentation du compte 611 au BP 2018.

Vous allez sûrement contester cette analyse, malheureusement pour vous les chiffres sont les chiffres, ils sont une réalité et ils soulignent une politique qui ne sert pas le service public. C'est un choix idéologique néolibéral qui met tout en œuvre pour casser le statut des fonctionnaires de la collectivité territoriale. Vous comprendrez donc que je ne voterai pas ce budget.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur RAMOS.

Monsieur RAMOS vient de nous montrer qu'en jouant avec les chiffres et surtout en prenant les pourcentages, on peut faire dire à peu près tout et n'importe quoi aux chiffres.

Juste un mot sur l'externalisation, ce que vous appelez « la privatisation », notamment du balayage mécanique.

Nous avons sept balayeurs à notre arrivée, qui méritaient d'être renouvelés, qui étaient en très mauvais état. Rien que l'année dernière, elles ont nécessité 500 000 € de réparation. Cherchez bien, vous trouverez ces chiffres là où vous avez trouvé vos autres chiffres. A un moment donné, on se trouve en situation de dire : investit-on pour racheter des balayeurs ou fait-on en sorte de transférer le travail ? Et là, on n'aura plus de balayeurs en panne, on n'aura plus à les renouveler puisque le privé inclut dans ses tarifs le renouvellement et le ménage sera fait et nous y veillerons.

Donc, la privatisation comme vous le dites, l'externalisation, ce n'est pas une honte, c'est aussi souvent une manière de mieux gérer les biens publics, et un certain nombre des gens du Service balayage sont partis en retraite, il y en a qui doivent être reclassés parce qu'à un moment on souffre, on a vieilli, on a mal aux reins... Ceux qui restent encore, on les reclassera ailleurs, à d'autres tâches. J'aimerais bien qu'on mette un peu de blanc sur tous les passages cloutés, sur tous les endroits qui le méritent, un petit coup de propre sur la Ville, on a le droit quand même, eh bien ces agents serviront à d'autres tâches, ne seront pas virés pour autant, en tout cas jusqu'à leur retraite ils seront là et tant qu'ils pourront travailler. Pour certains, on a un peu de mal à les faire travailler mais c'est comme ça, on s'est habitué ! Et je comprends qu'à un moment on en ait un peu marre de faire toujours la même chose. Je comprends les gens qui sont lassés par leur emploi. Vous verrez, et vous avez déjà commencé à le constater, que non seulement le travail sera mieux fait, et on y veille, mais qu'il y aura des plus pour la population en termes de nettoyage, notamment des trottoirs.

M. RAMOS, puis nous passons au vote.

M. ALAIN RAMOS :

Simplement sur le nettoyage, je peux comprendre, sur le matériel, mais on a passé un contrat de location pour tout ce qui était les véhicules, je ne vois pas pourquoi dans ce contrat de location on n'aurait pas inclus le matériel de nettoyage, on aurait eu la même chose que pour les voitures : une voiture qui ne fonctionne pas, on la change, etc. On aurait pu faire la même chose pour le nettoyage, les balayeurs, etc., et on aurait pu utiliser le personnel communal.

La mécanique est connue, ce n'est pas simplement vous qui la mettez en œuvre, toutes les villes de droite font la même chose, elles désorganisent le service, elles suppriment des postes, elles ne les remplacent pas, elles ne font plus passer les balayeurs.

La population constate que ça ne marche plus et à la sortie on dit : « La solution miracle, c'est la privatisation ». C'est aussi vieux que le néolibéralisme. On a très bien compris votre objectif. Je vous fais remarquer, monsieur le Maire, que je n'ai pas simplement parlé en pourcentages, j'ai aussi évoqué les masses, donc il ne faut pas tordre le propos pour essayer de me faire passer pour un doux rêveur en matière de chiffres ; je sais compter, c'est mon métier. Donc, s'il vous plaît, les pourcentages sont calculés toujours à partir des masses, et vous pouvez toujours tordre les choses comme vous voulez, quand on augmente de 6 millions le compte 611, ce ne sont pas des pourcentages mais 6 millions.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'assume l'externalisation, c'est ce qui nous différencie. Vous êtes pour tout ce qui est retour en régie publique, vous l'avez demandé pour la gestion de l'eau, on ne l'a pas accepté et c'est comme ça qu'on a obtenu des rabais considérables sur le prix de l'eau... Mais si vous aviez mieux suivi la SAUR, monsieur RAMOS ! On a vu à Cash Investigation les pratiques de la SAUR, on a vécu exactement la même chose. Si vous aviez suivi le contrat on nous aurait changé les branchements de plomb, figurez-vous ! Ils ne nous auraient pas laissé une ardoise de 5 millions d'euros qu'on a répercutée sur la baisse du prix de l'eau qu'on a obtenue.

M. ALAIN RAMOS :

Il faudrait que le budget que vous avez présenté à Terres d'Envol soit plus clair parce qu'on n'y comprend rien ! L'eau, on suit, figurez-vous !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'avez eu, alors ? C'est bien !

M. ALAIN RAMOS :

Le seul problème, c'est que la différence entre la SAUR et la Nantaise des Eaux, c'est qu'avant on avait un rapport tous les ans qui nous indiquait le nombre de personnels, le nombre de mètres cubes d'eau vendus, l'argent qui rentrait et l'argent qui sortait. Aujourd'hui, nous n'avons plus aucune information !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La différence aussi, c'est que contrairement à ce que vous pouvez dire, la Nantaise des Eaux et d'ailleurs Suez (on l'a voté), pas encore mais au 1^{er} juillet, Suez remet son logo sur Nantaise puisqu'ils sont l'actionnaire principal... Comme à Nîmes, la SAUR a des bénéfices considérables qui ne sont pas assortis... Mais non, ça a été prouvé, ça, ce sont les chiffres, comme dirait monsieur RAMOS. Voyez monsieur RAMOS ! C'est son métier, il va vous l'expliquer. Sachez simplement que comme à Nîmes, la SAUR a fait des bénéfices considérables sans les accompagner par un service à la population en termes de changement obligatoire à une certaine date (je crois, fin 2013) de la totalité des branchements de plomb sur la Ville.

Ils ne l'ont pas fait, ça nous laisse une ardoise de plus de 5 millions d'euros. On en a fait prendre en charge une partie par le nouveau délégataire et on va s'arranger pour faire prendre le reste un peu plus tard... Par le même, on est en négociation. Je vois l'intérêt de la population, peu importe que ce soit la SAUR, Nantaise ou qui d'autre, je vois les chiffres en bas et la prestation fournie à la population.

Quant au balayage mécanique, vous pouvez dire ce que vous voulez, on se donne rendez-vous dans un an pour faire un point et vous verrez qu'en ville les habitants seront contents.

M. ALAIN RAMOS :

Monsieur le Maire, pendant quatre ans vous avez désorganisé le service

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr !

M. ALAIN RAMOS :

Pendant quatre ans vous avez évité que les balayeuses sortent. Vous les faites sortir à deux ans des élections, ne nous prenez pas pour des enfants de chœur !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr ! On a désorganisé, avec les agents que vous aviez recrutés, qui n'avaient pas toujours envie de travailler, et qui parfois mettaient des coups de trottoir au système hydraulique sous les balayeuses donc ne m'emmenez pas sur ce terrain, monsieur RAMOS ! Si on a eu 500 000 € de frais de réparation des sept balayeuses l'année dernière, il y a une raison. Et ce n'étaient pas seulement des accidents.

M. ALAIN RAMOS :

Et pourquoi n'a-t-on pas fait comme le parc automobile ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un choix... Mais si on avait loué, monsieur RAMOS, vous nous reprocheriez une somme bien plus importante de sous-traitance au privé !

M. ALAIN RAMOS :

Ça nous coûterait moins cher que de passer avec monsieur Nicollin.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra ça, en tout cas c'est le résultat qui compte et je pense que la population sera satisfaite. On fera les économies ailleurs. Vous savez, quand on passe après vous on a un tas de points d'économies. Si vous saviez l'argent qu'on a économisé ! Je ne sais pas d'ailleurs où ça passait, en tout cas pas dans les écoles et pas dans la voirie, à votre époque. Il n'y a qu'à regarder l'état de nos rues ! Si on met 14 millions cette année, il y a une raison !

On vote ce budget.

M. DIDIER MIGNOT :

S'il vous plaît, j'ai juste une remarque à faire si vous permettez.

M. HERVE BRAMY :

(...) L'intégrité, c'est un combat que je mène, je ne l'accepterai jamais ! Ni de vous, ni d'un autre, d'accord ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bon, allez, et après on passe au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous venez de dire des accusations quand même assez graves sur le personnel municipal.

M. HERVE BRAMY :

Sur les élus !

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, sur les élus, mais je parle du personnel, et je m'en excuse si tout à l'heure j'ai pu offenser quelqu'un sur le service social. Mais c'est la réalité.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce n'est pas la réalité...

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous regrettez mais vous continuez à insulter les gens du service social !

M. DIDIER MIGNOT :

Arrêtez, je n'insulte pas, au contraire, je loue leur travail, qu'ils faisaient à 14 assistantes sociales, et maintenant il n'y en a plus !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elles sont parties au Département d'elles-mêmes !

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, bien sûr ! Mais il n'y en a plus.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, il y en a encore.

M. DIDIER MIGNOT :

Combien ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais ça suffit, les deux, elles font le travail.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est vrai qu'il n'y a pas de nécessité au Blanc-Mesnil, vous l'avez dit à des associations caritatives.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous montrera leurs carnets de rendez-vous.

M. DIDIER MIGNOT :

Evidemment, je ne blâme pas le personnel communal qui se débat dans des difficultés – j'évoquais le Service Enfance tout à l'heure. Dans mon propos, il ne s'agit pas de cela, mais de la détérioration du service public municipal. Par contre, vous, venez de dire (ce n'est pas la première fois que je vous entends le dire mais vous venez de le confirmer) que le personnel municipal avait saboté les balayeuses.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je viens de dire tout simplement... Non, non, je ne vous laisse pas dire ça !

M. DIDIER MIGNOT :

« Ce n'étaient pas seulement des accidents » !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vous laisse pas dire « sabotage ».

M. DIDIER MIGNOT :

Mais vous l'avez déjà dit, de toute façon !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai dit simplement que quand on a 500 000 € de frais d'entretien des balayeuses qui, comme par hasard, se prennent régulièrement des coups de trottoir, et l'hydraulique en dessous est cassé, à un moment donné on peut se demander si ce ne sont que des accidents. On se pose la question.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez déjà un peu adouci votre propos. En tout cas, j'ai beaucoup de respect pour ceux qui nettoient nos rues.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a tous du respect pour les agents communaux, à supposer qu'ils travaillent et rendent le travail aux habitants, pour lequel ils sont payés.

Nous votons ce BP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), M. DRINE,

- APPROUVE les montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2018 par chapitre du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 544 717.32	100 544 717.32
Investissement	69 461 506.46	69 461 506.46
<u>TOTAL</u>	170 006 223.78	170 006 223.78

Reprise des Résultats de l'exercice 2017 dans le BP 2018 :

Conformément à la réglementation (articles L2311-5 et R2311-11 du C.G.C.T), il est affecté de la façon suivante :

- En recettes de la section d'investissement : 4 589 044. 77 euros.
- En recettes de la section de fonctionnement : 2 103 352.23 euros.
-

Le budget 2018 porte sur un programme d'équipement particulièrement ambitieux avec plus de 52 millions d'euros budgétés (reports inclus) soit près de 8 millions de mieux qu'en 2017.

Dans la continuité de l'exercice précédent, ce budget 2018 est construit autour d'opérations d'équipement représentant un investissement total de 31 346 916.65 euros (report inclus) et réparties comme suit :

	OPERATION 1 : AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	OPERATION 2 : SPORT ET CULTURE	OPERATION 3 : DEVELOPPEMENT URBAIN	OPERATION 4 : VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	TOTAL
Dépenses	7 036 722.77	14 261 206.28	5 001 631.36	5 047 3456.24	30 846 916.65

- ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2018 à hauteur de 15.2 millions d'euros.
- ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2018 à la somme de 170 006 223.78 € pour les dépenses et 170 006 223.78 € pour les recettes.

M. HAIKAL DRINE :

Monsieur le Maire, je vote contre aussi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté.

M. HAIKAL DRINE :

J'ai juste écrit quelques petites phrases par rapport à mon vote de ce soir.

J'ai pu étudier de plus près les arbitrages qui ont été proposés, plusieurs points m'ont révolté. Par exemple, la diminution consécutive de la subvention du CCAS, puisqu'on parle du social ; la baisse des transports collectifs qui impactera nos enfants et leur éveil, l'augmentation des frais de cérémonie, les orientations politiques et budgétaires concernant notamment le golf.

De plus, en regardant nos comptes administratifs 2017, les dépenses (donc les besoins) ont été plus importantes que ce qui est proposé ce soir.

Par ailleurs, je pense que notre population a des besoins qui ne sont pas, à mon sens, retranscrits dans ce budget, notamment les nécessiteux et les problématiques que l'on rencontre quotidiennement avec les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois.

Pour ma part, ce budget est insincère et ne reflète en rien les convictions politiques qui me font œuvrer chaque jour pour le bien-vivre ensemble au Blanc-Mesnil.

MME CHRISTINE CERRIGONE :

Ces discours-là, monsieur DRINE, pourquoi ne venez-vous pas les poser en bureau politique et pourquoi n'êtes-vous pas présent dans nos... ?

M. HAIKAL DRINE :

Je n'ai pas été invité au dernier bureau politique concernant la préparation de ce Conseil Municipal.

MME CHRISTINE CERRIGONE :

Nous sommes tous joignables, vous pouvez poser vos questions. Pas besoin de faire le cinéma...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On arrête là, ça ne sert à rien !

M. HAIKAL DRINE :

Ce n'est pas un cinéma. J'ai le droit de m'exprimer, tout simplement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Simplement, j'ai entendu dire que le budget du CCAS a baissé, ce qui est faux. Quant au budget insincère, il va falloir regarder dans le dictionnaire ce que ça veut dire parce qu'en aucun cas il n'est insincère. Donc, je renvoie monsieur DRINE à une petite formation. Il y a la formation des élus, on a un budget, il faut vous former, apprendre à lire un budget, et ensuite on parlera entre gens sérieux. Nous passons au point suivant.

M. HAIKAL DRINE :

Vous aussi, monsieur le Maire, vous avez besoin d'une formation.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ici, c'est moi qui donne la parole, qui régule, d'accord ? Nous passons au point suivant.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

A un moment donné, si on n'est plus d'accord il faut partir, il faut rendre l'indemnité !

M. HAIKAL DRINE :

Ce n'est pas un souci d'indemnité. Le micro pour parler, s'il vous plaît !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Stop ! C'est moi qui donne la parole ici.

M. HAIKAL DRINE :

Excusez-moi, je ne suis pas votre... Vous ne me dites pas ça !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a des règles dans un Conseil Municipal ! Elles s'appliquent à tout le monde !

M. HAIKAL DRINE :

Alors vous respectez tout le monde !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tout le monde est respecté, simplement tout le monde respecte les règles. Point 5.

M. HAIKAL DRINE :

Alors, vous me respectez !

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est donc proposé de ne pas modifier les taux d'imposition locaux et ainsi d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 26,90 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,73 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,28 %.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

A l'unanimité ? Non. Sauf Les Verts, c'est ça ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Si vous pouviez faire à chaque fois les trois propositions pour que chacun puisse s'exprimer, ce serait signe d'une réelle démocratie, monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voulez-vous voter pour chacun des points ?

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Non, je voudrais : pour/contre/abstention, et qu'on compte à chaque fois, ce qui évitera à l'administration de faire des erreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2017 sur 2018, à savoir :
 - La taxe d'habitation : **26,90%**
 - La taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,73 %**
 - La taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

<p>6. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2017</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est proposé d'approuver le résultat du compte de gestion CSAPA pour 2017, établi par le comptable, et de le déclarer en conformité avec le compte administratif.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous nous abstiendrons sur ce budget, je voudrais expliquer pourquoi. Evidemment, nous votons à chaque fois pour et nous avons voté le budget en octobre. C'est simplement parce que l'année dernière, au vote du budget de ce CSAPA..., évidemment, aucun problème de fond sur l'utilité notamment de la lutte contre les conduites addictives qui est un véritable problème de santé publique, donc il n'y a aucun souci. Je veux juste exprimer un peu de mauvaise humeur parce que nous avons demandé l'année dernière (je m'en souviens bien)... Il y avait, y compris budgétée dans le budget du CSAPA, une étude d'évaluation de son activité. Comme à de multiples reprises (quand je dis multiple, je n'exagère pas mon propos) nous avons demandé d'avoir accès à cette étude, on nous a répondu (je relis les PV) « bien sûr, vous l'aurez sans problème ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On ne vous l'a pas donnée, c'est ça ?

M. DIDIER MIGNOT :

Mais attendez, monsieur MEIGNEN, s'il vous plaît : on ne nous donne jamais rien, c'est le problème ! J'attends toujours la lettre que vous m'aviez promise, à madame PECRESSE, concernant Europa City. Toutes les demandes que nous vous faisons en Conseil Municipal de documents divers et variés ne sont jamais honorées !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté. On va y veiller.

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, nous ne sommes pas invités aux cérémonies officielles, les commissions ne se réunissent pas, chaque fois qu'on vous fait une demande...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Quand elles se réunissent vous ne venez pas ! C'est le cas des Sports.

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux finir ? Toutes les commissions, j'ai dit.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est important, quand même, ne faites pas croire ce qui n'est pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Les commissions ne se réunissent pas.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, on vient de vous prouver le contraire.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne sommes pas invités aux cérémonies officielles, et ce n'est pas que la Poste dans 90 % des cas ; nos demandes faites au Conseil Municipal, à chaque fois vous nous répondez la même chose, ça me fait penser à l'employeur qui dit : « Oui, on vous écrira ». Vous nous dites : « Oui, on va vous les donner », ce n'est jamais, je dis bien jamais, respecté. Ce n'est pas la peine de vous retourner vers votre administration, vos adjoints, etc.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous nous abstenons, et nous redemandons cette étude d'évaluation du CSAPA, comme nous vous demandons à chaque fois d'honorer les demandes que nous vous faisons en matière de documents. C'est une simple règle de fonctionnement de notre assemblée. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au vote. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2017 et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2017, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	13 127.93	-	- 6 873.87	6 254.06
Fonctionnement	213 892.88	-	- 5724.61	208 168.27
TOTAL	227 020.81	-	- 12 598.48	214 422.33

Le résultat total de clôture de l'exercice 2017 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

7. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET

DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2017**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Tout le monde est-il d'accord pour que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside ce vote ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside ce vote.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je laisse la place.

M. DIDIER MIGNOT :

Pouvez-vous faire tout ? Pour la méthode. Je ne sais pas, je me renseigne. C'est pour faciliter la vie de tout le monde.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tu fais les points 7, 10, 13 ? Tout le monde est d'accord pour que le premier adjoint prenne la présidence. On vote les budgets administratifs les uns après les autres et ensuite je rentre.

(Monsieur le Maire quitte la salle.)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du CSAPA pour l'exercice 2017, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2017 de 214 422,33 €.

Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) pour l'exercice 72017.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017	4 771.06	227 231.59	232 002.65
RECETTES 2017	11 644.93	232 956.20	244 601.13
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	- 6 873.87	- 5 724.61	- 12 598.48
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)	13 127.93	213 8192.88	227 020.81
RESULTAT DE CLOTURE 2017	6 254.06	208 168.27	214 422.33
BALANCE DES RESTES A REALISER	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017	6 254.06	208 168.27	214 422.33

10. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2017

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du SSIAD pour l'exercice 2017, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2017 de 359 928,57 €.

Qui vote pour ?

M. DIDIER MIGNOT :

Sur le CSAPA, comme je l'ai dit on s'abstient, mais sur le SSIAD on vote pour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) pour l'exercice 2017.

Pour 2017, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017	9 978.55	664 721.19	674 699.74
RECETTES 2017	32 107.18	613 197.08	645 304.26
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	22 128.63	-51 824.11	-29 395.48
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)	168 815.30	220 853.86	389 669.16
RESULTAT DE CLOTURE 2017	190 943.93	169 329.75	360 273.68
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 345.12		- 345.12
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017	190 598.82	169 329.75	359 928.57

13. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2017

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du Deux Pièces Cuisine pour l'exercice 2017, conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui fait apparaître un résultat cumulé de l'exercice 2017 de 0 €.

Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017 comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2017		605 922.25	605 922.25
RECETTES 2017		605 922.25	605 922.25
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	-	0.00	0.00
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2016)		0.00	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017		0.00	0.00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2017		0.00	0.00

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je demande à Monsieur le Maire de revenir et de reprendre la séance.

8. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du CSAPA pour 2018 lors de la première décision modificative

L'excédent d'investissement cumulé du budget du CSAPA s'élève à **6 254.06 euros** fin 2017. Ce résultat est intégralement affecté à l'exercice 2018 à la section d'investissement en excédent de la section d'investissement reporté.

Quant au résultat de la section d'exploitation, il est de – 5 724.61 euros pour l'exercice 2017. Ce déficit sera couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation, conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux et à l'article R.314-53 du Code de l'action sociale et des familles.

Notons que la réserve de compensation s'élevait à 58 695.22 euros après la validation des résultats de l'exercice 2015 par l'ARS. Les résultats de la gestion 2016 sont attendus dans les prochains mois.

9. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2017, et le déclare conforme au compte administratif 2016 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2017 , établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	168 815.30	0.00	22 128.63	190 943.93
Fonctionnement	220 853.86	-	- 51 524.11	169 329.75
TOTAL	389 669.16	-0.00	- 29 395.48	360 273.68

11. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation des résultats 2017 qui seront repris dans le budget primitif du SSIAD pour 2018 lors de la première décision modificative

L'excédent d'investissement cumulé du budget du SSIAD s'élève à **190.943,93 euros** fin 2017 avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 345,12 euros). Ce résultat est intégralement affecté à l'exercice 2018 à la section d'investissement en Excédent de la section d'investissement reporté.

Quant au résultat de la section d'exploitation, il est de **-51 524,11 euros** pour l'exercice 2017. Ce déficit sera couvert en priorité par reprise sur le compte de réserve de compensation, conformément à la réglementation et à la nomenclature M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux et à l'article R.314-53 du Code de l'action sociale et des familles.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, c'est un excédent d'exploitation de 220.853,86 euros qui a été constaté. Il était constitué :

- d'une part, de la réserve de compensation (159.007,84 euros) ;
- d'autre part, du résultat excédentaire de l'exercice 2016 (61.846,02 euros) déjà affecté provisoirement à l'exercice 2018 par la délibération n° 2017-76 adoptée par le Conseil municipal le 30 mars 2017 dans l'attente de la notification de l'ARS dans le cadre de la procédure de fixation du tarif de l'exercice 2018.

Ainsi, en résultat cumulé, la section d'exploitation est excédentaire (**169.329,75 euros**) au 31 décembre 2017.

12. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIÈCES CUISINE » – EXERCICE 2017
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2017, et le déclare conforme au compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017 , établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	néant	-	néant	néant
Fonctionnement	néant	-	0.00	0.00
TOTAL		-	0.00	0.00

14. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2017 comme suit :

Aucune opération d'investissement n'a été réalisée n 2018 ; le résultat cumulé de ce budget annexe créé en 2017 se clôture à **0.00 euros fin 2017**.

Par ailleurs, dépenses et recettes d'exploitation ont été parfaitement équilibrées en 2017, à hauteur de 605 922.25 euros chacune ; le résultat cumulé constaté au 31 décembre 2017 s'élève donc à **0.00 euros**.

15. BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – BUDGET PRIMITIF 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	848 564.48	848 564.48
Investissement	181 200.00	181 200.00
TOTAL	1 029 764.48	1 029 764.48

L'équilibre du budget est assuré par le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre à hauteur de 593 264.48 euros en section de fonctionnement et de 60 400 euros en section d'investissement.

16. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) – ANNEE 2017
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE ce compte-rendu relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) au titre de l'année 2017, comme suit :

Projet	Montant	Autres subventions	Utilisation du FSRIF
Travaux d'entretien des écoles maternelles et élémentaires	1 280 317 €		1 280 317 €
Travaux de l'école Wallon-Lurçat	1 351 529 €		1 351 529 €
Réhabilitation du gymnase Decour	1 207 560 €	463 640 €	743 920 €
Réfection de la rue Gorki et de la rue des Pâquerettes	1 187 680 €		1 187 680 €
Début de la construction de la Maison des arts martiaux	695 855 €		695 855 €
TOTAL	5 722 941 €	463 640 €	5 259 301 €

17. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (D.S.U.C.S.) – ANNEE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE ce compte-rendu quant à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2017, comme suit :

Actions municipales	Montant	Autres subventions	Utilisation de la DSUCS
Actions en direction de l'enfance (enseignement-formation)	1 865 778 €		1 865 778 €
Actions culturelles	1 190 535 €	103 000 €	1 087 535 €
Actions en direction de la jeunesse et des sports	1 741 387 €	421 334 €	1 320 053 €
Actions d'accompagnement sanitaire et social	1 830 026 €	414 573 €	1 415 453 €
Actions en faveur des familles	1 188 613 €		1 188 613 €
Aménagements urbains	994 045 €		994 046 €
TOTAL	8 810 385 €	938 907 €	7 871 478 €

18. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICE 2017

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le bilan des acquisitions/cessions de l'exercice 2017.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cohérent, on en a débattu précédemment. C'est noté.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE P.L.I.E. DU BLANC-MESNIL - ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que Mme Rahnia HAMA, M. Abibou KAMATE, Mme Corinne PEPE et M. Emile RUBIO et M. Antonio DI CIACCO, ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE à l'association « le PLIE du Blanc-Mesnil » une subvention de fonctionnement de 176 721 euros incluant l'aide de 56 250 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION M.I.R.E. - ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que M. Jean-Philippe RANQUET et Mme Rahnia HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2018.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

21. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2018 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations.
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer.
- ATTRIBUE les subventions suivantes :
- 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise,
- 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 24 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey. Elle englobe l'aide de 6 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2017
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 25 600 € pour le Blanc-Mesnil Sport Judo,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 20 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017
- 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du 21 décembre 2017
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour nos sportifs !

M. ALAIN RAMOS :

Monsieur le Maire, maintenant qu'on a voté pour, mon intervention est simplement pour que nous puissions avoir l'ensemble des documents des associations, leurs budgets, leurs comptes rendus d'assemblées générales, etc., comme le stipule et le demande la Cour Régionale des Comptes.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est aux associations qu'on demande directement, donc il faut prendre contact avec les associations.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Monsieur le Maire, étant membre du comité directeur de l'ESBM Judo, je ne souhaite pas participer à ce vote.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, merci Karim. Donc, on enlève Karim.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Oui, M. RAMOS ! Je suis membre non pas du conseil d'administration..., mais du comité directeur de l'ESBM.

M. ALAIN RAMOS :

C'est une bonne nouvelle.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je pense que vous le saviez déjà.

M. ALAIN RAMOS :

Oui, mais comme ça ce sera au PV.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes bien informé, M. RAMOS...

M. KARIM BOUMEDJANE :

Il n'y a pas de souci. Et alors ? Je n'ai rien à me reprocher, M. RAMOS ! Je le dis par transparence.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il a porté le kimono avant d'être à la direction. Attention, il faut être prudent !

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION 4XL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un jeune employé communal qui a participé au 4L Trophy avec le logo de la Ville du Blanc-Mesnil et comme on n'a pas eu le temps de lui donner la subvention il a quand même mis le logo, mais ce serait bien de régulariser. C'est une subvention exceptionnelle de 1 000€. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association 4XL.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

23. CONCOURS DEPARTEMENTAL DES ECOLES FLEURIES POUR ET PAR L'ENFANT – ANNEE 2017/2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE ces subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

24. CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT 93 (CAUE 93).

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93).
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.
- APPROUVE le versement d'une participation financière pouvant aller jusqu'à 3000 € couvrant une participation pour 22 permanences à l'année, soit 136,36 € chacune.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs, comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Administrative				
Attaché	Attaché	43	+8	51
Adjoint administratif	Adjoint administratif	67	+9	76
Filière Sociale				
Agent social	Agent social	11	+1	12
Filière Médico- Sociale				
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	6	+3	9
Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	11	+2	13
Filière Technique				
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	11	+1	12
Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 16/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9/20ème	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 3/20ème	0	+1	1
Filière Animation				
Animateur	Animateur à TC	22	+1	23

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

26. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE GRADE DE PUERICULTRICE HORS CLASSE.
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'instauration de la prime de service de base et de l'indemnité de sujétions spéciales pour le grade de puéricultrice hors classe.
- DIT que le montant individuel de la prime de service de base est fixé dans la limite d'un montant maximum égal à 17% du traitement annuel moyen brut des agents du cadre d'emplois des puéricultrices.
- DIT que le montant mensuel de l'indemnité de sujétions spéciales est égal au 13/1900^{ème} de la somme du traitement budgétaire brut annuel et de l'indemnité de résidence servies aux agents bénéficiaires.
- DIT que l'indemnité de sujétions spéciales et la prime de service sont versées mensuellement aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, sont revalorisées en fonction de la parution de nouveaux montants et font l'objet d'attributions individuelles au prorata de la présence au-delà d'un délai de carence de 30 jours.

27. MODIFICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- MAINTIENT les pouvoirs délégués au maire, le cas échéant modifiés selon la version en vigueur de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de conférer des nouveaux pouvoirs au maire.
- MODIFIE ET COMPLETE, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le conseil municipal au maire au regard de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :

27- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 30 millions euros (30 000 000 euros) par projet objet de la demande d'autorisation d'urbanisme.

- AUTORISE l'exercice de ces pouvoirs par le remplacement du maire en cas d'empêchement.
- AUTORISE leur subdélégation aux adjoints du maire, aux autres membres du conseil municipal si l'ensemble des adjoints sont titulaires d'une délégation.

28. CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL POUR LES AIDES AUX VACANCES.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre la CAF 93 et la Ville pour les aides aux vacances.

29. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - DESIGNATION DU FUTUR DELEGUE.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- DESIGNER Monsieur Eric FEJAN, Président de la SAS RMA2 titulaire du marché d'AMO de « prestations d'assistance (pilotage de projets et études, spécification, recette, conduite du changement, sécurité des systèmes d'information) » comme délégué à la protection des données pour la durée du marché en cours et l'autorise à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, auprès de la CNIL.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous votons contre parce que ce n'est pas du personnel communal qui tient cette fonction.

30. PACTE DE JUMELAGE AVEC LA VILLE DE SAN GIORGIO ALBANESE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour conférer au maire le pouvoir de voter ce pacte ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Pacte de Jumelage entre la commune de SAN GIORGIO ALBANESE (Italie), située dans la province de Cosenza dans la région de la Calabre, et la commune du BLANC-MESNIL (France).

M. DIDIER MIGNOT :

On se réjouit toujours des coopérations internationales, c'est toujours bien. Y compris dans un monde qui va mal, les questions doivent être aussi traitées, pas simplement les questions économiques, c'est important. On s'en réjouit d'autant plus qu'en Calabre, ils sont très volontaires sur l'accueil des réfugiés.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai ! Mais ils souffrent pas mal aussi de l'afflux de réfugiés, il faut prendre cela en compte.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
37	20.02.18	Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la couverture de trois courts de tennis au stade Paul Eluard.
38	08.03.18	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien sis 12, avenue Romain Rolland cadastré AV 384 au BM appartenant à Mme HAMONIC Angéline.
39	08.03.18	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien sis 21-23, avenue du Gouverneur Général Félix Eboué cadastré section AV n° 245 au BM appartenant à M. et Mme AMARI.

40	09.03.18	Partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale de Seine-Saint-Denis.
41	09.03.18	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du lot 1 de la copropriété sise 8, avenue Pierre et Marie Curie cadastrée AV 127 au Blanc-Mesnil appartenant à madame Andréa ANTOINE.
42	13.03.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'association LA CROISEE DES CHEMINS au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
44	15.03.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'école Laurence DUBOCQ pour l'organisation de classes de découvertes au centre de vacances d'une Nanteuil le Haudouin.
45	16.03.18	Cession à titre gratuit d'appareils de stérilisation.
46	16.03.18	Marché à procédure adaptée pour la fourniture de sacs poubelles.
47	19.03.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'association UABM au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
48	19.03.18	Convention de mise à disposition du préau de l'école Jules Ferry à l'institution Sainte-Marie du Bourget.
49	22.03.18	Appel d'offres ouvert pour le nettoyage de la Ville du Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

Le prochain Conseil Municipal ? Et si on pouvait avoir le planning.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Normalement, le prochain Conseil Municipal sera le 5 juillet mais il y en aura certainement un avant le terme, on sera obligé.

Il est demandé aux élus de rester en place pour signer les documents du budget.

Merci à tous, merci au public d'avoir été patient. Bonne soirée.